OFCE : les dépenses sociales départementales - une projection à l'horizon 2040

Mis à jour le 20 novembre 2026
De Uriopss Centre

GESTION - FINANCEMENT

ARTICLE

INFO NATIONALE



Les Départements sont chefs de file de l'action sociale.
Ces dépenses représentent 70 % de leurs budgets de fonctionnement et couvrent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (RSA), l'aide sociale à l'enfance (ASE), les personnes âgées et les personnes handicapées. Les Départements sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques, mais ils en maîtrisent peu les déterminants : l'État fixe les critères d'éligibilité, les obligations et les montants, tandis que la démographie et la conjoncture s'imposent à eux.
Ces dépenses s'élevaient à 45 Md€ en 2025. Après une forte hausse, leur poids se stabilise depuis 2015 autour de 1,5 % du PIB. Les mesures d'accueil (ASE, handicap, personnes âgées), dont les coûts unitaires varient de 1 à 10 selon les publics, représentent 57,7 % des dépenses.
L'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques) réalise ici une projection de ces dépenses à l'horizon 2040. À législation constante, elle montre que cet ensemble de dépenses sociales atteindrait 71,1 Md€ en 2040, soit 1,58 % du PIB. Ce total évolue peu, mais la structure des dépenses change : le RSA reculerait de 0,39 % à 0,35 % du PIB, les aides aux seniors repartiraient à la hausse (de 0,32 % à 0,39 %), l'ASE resterait le premier poste (de 0,41 % à 0,45 %) et le handicap progresserait modérément (de 0,38 % à 0,40 %).
Au-delà de la nature des charges, le prix des services sociaux est un déterminant essentiel, car il progresse plus vite que la moyenne des prix : s'il évoluait comme cette moyenne, la dépense tomberait à 1,43 % du PIB en 2040. La démographie des différents publics étant également affectée d'incertitudes, nous proposons une série de variantes qui permettent d'encadrer cette projection de manière robuste.